



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

2014/2015

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
I. Résumé des activités menées durant l'année 2014/ 2015.....	3
II. Evaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des exigences ITIE.....	8
III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan d'action y compris l'évaluation d'impact et des résultats.....	12
IV. Faiblesses et défis liés à la mise en œuvre	16
V. Financement du Plan d'action	16
VI. Validation du rapport annuel en dehors du GMP	17

LISTE DES ABREVIATIONS

CN-ITIE : Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Sénégal

DGID : Direction Générale des Impôts et des Domaines

GMP : Groupe Multipartite

DMG : Direction des Mines et de la Géologie

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Sénégal

MEF : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



Introduction

La mise en oeuvre de l'ITIE au Sénégal s'est intensifiée durant la deuxième année avec la publication très attendue du premier rapport ITIE du pays. Le comité national a mobilisé l'ensemble des acteurs dans un bel élan de collaboration pour contribuer à l'atteinte des objectifs.

Durant cette année, le comité national a continué à bénéficier d'un soutien politique de haut niveau, y compris au niveau des ministères. Cependant, des difficultés d'une autre nature se sont révélées, obligeant ainsi le Comité national à réviser son calendrier. Celles-ci sont liées à l'organisation administrative et à la spécificité des attentes de l'ITIE qui utilise des données généralement présentées dans un format différent de celles habituellement collectées par les administrations.

Cette situation a été l'occasion pour le comité national de poser le débat sur la capacité et sur la nécessité pour les administrations de procéder à des mises à jour de leurs systèmes d'information. La question de la capacité a donc rythmé les interventions du comité national, y compris en direction de la société civile.

Le premier rapport ITIE publié en Octobre 2015 a suscité beaucoup d'intérêt de la part des médias et du public. Le débat est désormais bien lancé et le comité compte utiliser ce rapport comme instrument de dialogue en vue d'approfondir les réformes dans le secteur extractif.

I. Résumé des activités menées durant l'année 2014/ 2015

Après une première année dominée par les actions de sensibilisation et le renforcement des capacités, le comité national a poursuivi sa stratégie de renforcement des capacités tout en restant centré sur la publication de son premier rapport. Les activités phares qui ont rythmé l'année 2015 ont été plus axées sur la production du premier rapport ITIE du Sénégal portant sur l'année fiscale 2013.

I. 1 Préparation du premier rapport ITIE du Sénégal

En prélude à la production du rapport de 2013, le premier semestre de 2015 a été marqué par les activités suivantes:

○ **Sélection de l'administrateur indépendant et approbation par la BM**

A la suite d'un appel d'offre international, le comité de sélection composé de membres du secrétariat technique et du GMP a procédé au recrutement d'un administrateur indépendant, en l'occurrence le cabinet Fair-Links, conformément aux procédures de la Banque Mondiale. La sélection de FL a été sanctionnée par un procès-verbal soumis à l'approbation de la BM pour avis de non objection.

○ **Etude de cadrage et définition d'un périmètre de déclaration**

Une fois sélectionné; le cabinet Fair-Links a effectué sa première mission au début du mois de janvier, conformément au chronogramme arrêté dans le contrat. Cependant, après un premier séjour sur le

terrain, le constat a été fait que l'étude de cadrage réalisée en janvier 2014 comportait plusieurs lacunes et que les données disponibles, n'étaient pas suffisamment exhaustives pour permettre la définition d'un périmètre et d'un seuil de matérialité conformément aux exigences 4.1.a et 4.9.a. Après plusieurs consultations avec le secrétariat technique permanent, la société civile et les membres du GMP, la décision de reprendre l'étude de cadrage a été prise et approuvée par l'ensemble des parties prenantes. Ceci impliquait une modification du calendrier de production des rapports ainsi que le lancement de la collecte des données, impliquant le niveau régional, notamment les services déconcentrés.

La collecte des données entamée en vue de l'élaboration du rapport ITIE a duré plus longtemps que prévue. En effet, à travers cet exercice, le Secrétariat Permanent et le GMP se sont rendus compte que la seule volonté politique ne suffisait pas pour obtenir des formulaires dûment renseignés dans le délai de trois semaines convenu. Plusieurs administrations avaient besoin de réorganiser leurs systèmes d'information à l'interne pour pouvoir renseigner les formulaires. La Direction des Mines a procédé durant cette période à l'audit de sa base de données, y compris celle relative aux documents de convention. La DGID et le Trésor quant à eux ont dû relancer la collecte des données, en impliquant leurs services déconcentrés.

○ **Tournée de sensibilisation et plaidoyer au niveau ministériel**

Sur la base des leçons tirées de l'étude de cadrage initiale, les membres du GMP avaient interpellé le Président ainsi que le Secrétaire Permanent sur la nécessité d'élever le niveau du plaidoyer pour mobiliser les services techniques de l'administration et garantir une participation optimale. C'est ainsi qu'une série de rencontres ont été organisées avec les Ministres de tutelle aux niveaux des départements en charge des Mines, de l'Energie et de l'Economie et des Finances. En outre, les Directions Générales de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Compagnie Nationale PETROSEN ont été rencontrées afin de garantir les conditions d'une collaboration optimale. A l'issue de ces tournées, les ministères clés ont tous produit des circulaires à l'intention des services techniques et des compagnies minières et pétrolières, les invitant à déclarer et à collaborer avec le Comité National ITIE (CN-ITIE).

I. 2 Communication et Système d'information

○ **Lancement du plan de communication**

Afin de disposer d'une stratégie de communication pour sensibiliser les citoyens et de favoriser l'accès à l'information, le CN-ITIE a entamé avec l'appui de la Coopération Canadienne un processus d'élaboration d'un plan de communication dont la réalisation a été confiée à un Consultant. A l'issue des concertations et des missions de terrain dans les zones minières, un projet de plan de communication a été publié, lequel a été soumis à la validation des parties prenantes au cours d'un atelier. Le plan de communication de l'ITIE Sénégal fut publié en Janvier 2015.

○ **Lancement du site web de l'ITIE www.itie.sn**

Le portail d'information était partie intégrante de la stratégie de communication du Comité National ITIE du Sénégal. Sa vocation est d'informer les citoyens sur la mise en œuvre du

processus ITIE et les activités du Comité National. A travers son site web, le Comité National met à la disposition du public et de ses partenaires des informations et des données relatives aux opérateurs des secteurs minier, pétrolier et gazier, leurs paiements, leurs statistiques de production, etc.

A l'occasion de la publication du rapport, le site web a été utilisé comme une plateforme de diffusion grâce à des supports de web-infographie

o **Recrutement d'un gestionnaire de données et développement d'un Système d'Information au niveau du Secrétariat**

Dans le cadre de la préparation du rapport -ITIE, il a été constaté un certain nombre de faiblesses du point de vue de l'organisation administrative de plusieurs entités déclarantes (administrations comme sociétés privées). Cette situation a poussé le comité en rapport avec le Secrétariat technique à proposer des solutions afin d'améliorer les délais de traitement des formulaires ainsi que la qualité des informations collectées.

Parmi les solutions envisagées, il y a le recrutement d'un gestionnaire de données, qui a pris service en Août 2015. Le mandat de ce dernier est d'appuyer les partenaires au niveau des administrations et des sociétés privées à aller vers une gestion proactive des requêtes de l'ITIE, à travers la création d'espace ITIE au sein de leurs systèmes de bases de données, afin d'y loger toutes les pièces justificatives relatives aux paiements reçus des entreprises extractives. Cette démarche est censée faciliter la collecte de données annuellement.

L'autre mission du gestionnaire de données consiste à organiser l'information reçue des parties déclarantes, pour la mise en place des bases de données pertinentes pour le suivi du secteur extractif. Une bonne partie des informations disponibles dans cette base de données a été publiée en ligne, dans la rubrique périmètre du portail d'information. En outre, le secrétariat permanent a sollicité la commission chargée de l'audit et de la collecte des données pour la définition des conditions et d'un schéma de validation préalable à la publication.

o **Publication du rapport ITIE 2013 et sa dissémination**

Conformément à son engagement vis-à-vis des citoyens et visa à vis de l'ITIE International, le Comité National a publié en Octobre 2015, son premier rapport ITIE portant sur l'exercice 2013. Le rapport ITIE du Sénégal est une compilation d'un ensemble d'information sur le secteur extractif sénégalais, jusque là méconnu du public.

Conformément à l'exigence 6.1, le rapport a fait l'objet d'une large diffusion auprès des citoyens aussi bien dans la capitale que dans les principales régions minières. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la dissémination parmi lesquelles on peut citer :

- Un point de presse
- Une émission télévisée pour présenter les grandes lignes des conclusions
- Un atelier de dissémination présidé par le Premier Ministre
- Deux ateliers de dissémination décentralisés à Thiès et à Kédougou

- Plusieurs fora communautaires pour informer les communautés affectées dans les régions de Thiès, Kédougou et Dakar.

I. 3 Formation et renforcement de capacités

o Tenue d'un atelier de formation sur la fiscalité et la législation minière et pétrolière

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, le Comité National en partenariat avec la Coopération Canadienne et OSIWA a organisé une formation sur la Législation et la Fiscalité Minière et Pétrolière à l'intention des membres de la Coalition des OSC. Cette formation a lieu du 24 au 26 Mars 2015 à Saly.

o Voyage d'étude de l'ITIE et du RGM au Ghana

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, une délégation composée du GMP a conjointement effectué avec le réseau des parlementaires du la gouvernance des ressources minérales une visite d'échange au Ghana. Le Ghana a été choisi sur la base de critères pertinents, notamment, son expérience en matière de gestion du pétrole, son expérience en matière de partage des recettes avec les collectivités locales, et les innovations introduites dans le cadre de la production des rapports ITIE. Au terme d'un séjour d'une semaine, les membres de la délégation sont revenus avec des leçons apprises qui ont été partagées avec le GMP.

o Formation des OSC et des parlementaires sur le suivi des contrats

Cette formation, dédiée principalement aux représentants de la société civile et aux parlementaires a vu la participation de plusieurs membres du GMP. Cette diversité de profils a permis de relever le niveau des débats. La formation s'est tenue sur deux jours et était animée par M. Ousmane Dème de la BM avec l'appui de M. Bissou, de l'ONG RELUFA au Cameroun. Cette formation a permis aux participants de découvrir les neuf étapes du suivi des contrats et de partager les expériences pratiques du Cameroun en la matière.

A la fin de la formation, les représentants de la société civile se sont engagés à définir une feuille de route pour le suivi et la surveillance de certains aspects relatifs aux contrats miniers, pétroliers et gaziers.

o Activités de sensibilisation décentralisées/ dissémination du rapport ITIE

L'exigence 6 de l'ITIE postule que les rapports doivent être intelligibles, activement promus, et contribuer au débat public. Pour favoriser une meilleure appropriation du rapport ITIE et répondre à l'exigence 6 de la norme, le Comité National a organisé après l'atelier de dissémination nationale tenue le 25 Novembre, des ateliers décentralisés impliquant les parties prenantes et les citoyens.

Les ateliers régionaux se sont tenus respectivement dans les régions de Thiès et de Kédougou les 17 et 29 Décembre 2015.

I. 4 Autres activités

o Processus de révision du code minier

Le CN-ITIE a participé activement aux consultations menées par le Ministère des Mines dans le cadre de la révision du Code Minier actuel afin de garantir la levée des clauses de confidentialité dans les contrats miniers, lesquelles constituent un obstacle majeur à la transparence et à l'accès à l'information. Le projet de code dans sa version actuelle comprend des dispositions qui rendent obligatoire le partage des informations avec les instances de l'ITIE. Mieux, il propose la publication des nouveaux contrats qui seront signés après son adoption, sur le site officiel de la direction des mines et de la géologie. Outre la prise en charge de ces questions, le président du CN-ITIE a été sollicité par le Ministère des Mines pour superviser les travaux de relecture du projet de code, en vue de l'intégration des recommandations formulées par le Président de la République.

o Tenue à Dakar d'un Atelier des coordonnateurs nationaux de l'ITIE en prelude à la réunion de KIEV

La réunion des coordonnateurs nationaux s'est tenue à Dakar les 26 et 27 Novembre 2015 et a enregistré la participation de quatorze (14) pays africains sur les vingt-cinq (25) mettant en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractive (ITIE) sur le Continent. Cette rencontre a vu également la participation partielle, en qualité de personnes ressources, de :

- M. Mamadou Bady BALDE du Secrétariat international de l'ITIE
- Mme Gisela GRANADO du Secrétariat international de l'ITIE

L'ordre du jour était axé principalement sur trois points que sont :

- L'examen des propositions sur l'évolution de la Norme
- L'examen des nouveaux modèles de validation proposés
- La désignation de nouveaux représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE au sein du Conseil d'Administration

Les décisions et recommandations formulées durant cette rencontre ont permis d'harmoniser les positions des représentants de l'Afrique au sein du Conseil d'administration de l'ITIE

o Autres activités des partenaires

Outre les activités entreprises par le comité national, plusieurs initiatives complémentaires ont été développées par d'autres acteurs, notamment le réseau des parlementaires sur la gouvernance des ressources minérales ainsi que les organisations de la société civile.

Par exemple l'USAID a soutenu une série de formation sur l'ITIE à l'intention du réseau des journalistes transfrontalier. L'ONG OXFAM a soutenu la société civile pour la tenue d'un atelier de relecture du rapport ITIE.

Ces initiatives traduisent un niveau d'appropriation élevé du processus, ce qui permet au comité de capitaliser sur ces résultats. ;

II. Evaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des exigences ITIE

2.1 Rappel des exigences ITIE

ENCADRÉ 1 EXIGENCES DE MISE EN OEUVRE DE L'ITIE

L'ITIE exige :

1. Un suivi rapproché par le Groupe multipartite.
2. La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE.
3. Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives
4. La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.
5. Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales.
6. Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.
7. Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Exigence 1 : L'ITIE exige un suivi rapproché par le groupe multipartite

L'année 2015 marque la deuxième année de mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal. Cette année a été marquée essentiellement par la poursuite des activités de renforcement des capacités et par la publication du rapport ITIE et sa vulgarisation.

Pour améliorer le suivi et le niveau de participation des acteurs, des lettres de relance avaient été envoyées aux membres du GMP qui n'avaient pas participé de manière assidue aux réunions durant la première année. Il s'ensuivit l'établissement d'un calendrier annuel des réunions ordinaires, lequel avait été approuvé. Dans la même lancée, la publication du rapport de MSI et de sa fiche de notation sur le Sénégal avait suscité une discussion qui a un effet positif sur le fonctionnement du Comité national.

Le GMP a été régulièrement invité à s'impliquer lorsque des difficultés étaient ressenties dans le cadre de la collecte de données. Tous les comptes rendus de réunion sont aujourd'hui disponibles sur le site web www.itie.sn

Le point majeur à améliorer semble être la réécriture du décret qui devrait permettre de réactualiser la liste des ministères pertinents à conserver dans le GMP. En effet, le décret portant création et fonctionnement du comité national du Sénégal avait prévu la participation des ministères en charge de l'agriculture, de la culture et de l'intérieur. Ces derniers avaient par conséquent désigné des points focaux, mais ceux-ci ne sont pas véritablement impliqués dans

les activités du Comité national. C'est pourquoi, les autres membres GMP avaient suggéré de les libérer de cet engagement.

Toutes les réunions ordinaires se sont tenues avec des niveaux de participation satisfaisants.

Exigence 2 : l'ITIE exige la publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE

Pour se conformer à cette exigence, le groupe multipartite a très tôt pris toutes les dispositions pour finaliser le recrutement de l'administrateur indépendant dont le contrat a été signé en Décembre 2014. Ce dernier avait reçu mandat de valider la définition des périmètres et de proposer un seuil de matérialité, conforme aux exigences de la norme. 774409034

Sur la base d'une étude de cadrage révisée, le GMP a approuvé les contours du rapport ainsi que le contenu des formulaires de déclaration. Le GMP avait souhaité publier en 2015 deux rapports portant sur les exercices 2012 et 2013. Compte tenu des décalages observés dans le cadre de la collecte des données, il a décidé finalement de ne publier que le rapport 2013 et de garder celui de 2012 comme document de travail au niveau interne. Le rapport de 2013 qui était conforme à l'exigence 2.1 a été publié en Octobre 2015, comme stipulé par la décision du conseil d'administration de l'ITIE en octobre 2013.

Exigence 3 : L'ITIE exige que les rapports contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives

Pour répondre à cette exigence, les membres du GMP se sont répartis les thématiques prévues au niveau des points 3.1, 3.2, 3.3, ... jusqu'à 3.12. Des propositions ont été soumises au secrétariat qui les avait transmises à l'Administrateur Indépendant.

Le rapport 2013 du Sénégal comporte une bonne description des informations contextuelles. Toutes les questions associées à l'exigence 3 ont été traitées dans le rapport, qu'il s'agisse de la participation de l'Etat, des données de production, de la question des contrats ou même de la propriété réelle. Les données relatives à cette dernière n'ont pas été traitées dans le rapport, mais elles ont tout de même été présentées dans l'annexe du rapport.

Au demeurant, quelques faiblesses ont été notées. Celles-ci étaient liées parfois à la non disponibilité de certaines informations concernant les réserves par substance ou à l'absence d'un cadastre pétrolier. Pour le secteur des hydrocarbures, les données disponibles auprès de Petrosen (compagnie nationale des pétroles) ont été utilisées pour dresser la situation concernant les licences et leurs titulaires.

Pour améliorer cette situation, le comité envisage pour le prochain rapport de faire un plaidoyer auprès du Ministre en charge de l'Energie et du développement des énergies renouvelables, et de mener des études complémentaires pour mieux documenter certains aspects, notamment la description du secteur artisanal. Dans le même sillage, la perspective de l'adoption de nouveaux codes minier et pétrolier devrait permettre de mieux documenter les changements intervenus dans la réglementation du secteur extractif.

Exigence 4 : l'ITIE exige la publication de rapports exhaustifs incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat, issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières

Pour satisfaire à l'exigence 4.1, l'administrateur indépendant avait reçu mandat de valider la définition des périmètres et de proposer un seuil de matérialité, conforme aux exigences de la norme. C'est ainsi qu'une nouvelle étude de cadrage a été effectuée, lequel avait permis de prendre en charge de manière exhaustive la totalité des flux de paiement ainsi que les opérateurs actifs dans les secteurs gazier, minier et pétrolier en 2013.

Cette étude a révélé que dans le cas du Sénégal, il n'existe pas de paiement en nature (4.1.d), ni de fourniture d'infrastructure. De même, il n'a été identifié aucun transfert infranational (exigence 4.2.e).

Le point 4.1.f n'a pas été abordé dans le rapport puisque le GMP n'a pas jugé opportun à ce stade de la mise en œuvre du processus ITIE du Sénégal de s'intéresser à la composante transport au niveau des hydrocarbures et des mines. Une réévaluation de cette décision pourrait intervenir lors de la préparation des prochains rapports.

Exigence 5 : l'ITIE exige un processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales

Le groupe multipartite a échangé et validé les termes de référence de l'administrateur indépendant qui a été recruté pour l'élaboration de deux rapports portant sur les exercices budgétaires 2012 et 2013. Dans le cadre de l'étude de cadrage publié en mars 2015, une procédure de contrôle et d'attestation voire de certification des données avait été convenue avec le groupe multipartite. Cette procédure devait encadrer et préciser les modalités de déclaration des administrations et des entreprises parties prenantes du processus.

En revanche, l'étude de cadrage comportait quelques faiblesses que le groupe multipartite devra s'attacher à corriger dans le cadre de ses prochains exercices. L'étude de cadrage n'avait pas véritablement procédé à une évaluation des pratiques d'audit. De même, elle n'avait pas défini de procédure pour la certification des données produites par les administrations. Elle s'est plutôt contentée d'exiger une attestation de la part des Directeur généraux.

Concernant l'application des procédures, le rapport 2013 a identifié plusieurs faiblesses, du fait que la majeure partie des entreprises n'avaient pas procédé à la certification des données produites dans les formulaires. L'argument avancé pour justifier cette attitude était que la certification induit un coût qui n'était pas prévu dans les budgets annuels déjà approuvés. Certaines entreprises ont cependant ont indiqué qu'elles étaient disposées à le faire dans le cadre de leurs prochaines déclarations.

Au niveau des administrations, le volume important de travail et le manque de préparation ont fait que plusieurs entités se sont davantage occupés à soumettre leurs déclarations, compte tenu de la pression, plutôt qu'à faire attester les déclarations. De telles faiblesses justifient les réserves exprimées par l'administrateur indépendant et qui ont beaucoup affecté la qualité du rapport.

Le comité national prendra toutes les mesures appropriées avec le gouvernement, pour corriger ces insuffisances dans le cadre de son rapport 2014, qu'il compte soumettre pour sa validation.

Exigence 6 : L'ITIE exige des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public

Le comité national du Sénégal dispose d'une stratégie de communication approuvée depuis le mois de janvier 2015. En outre, le GMP a approuvé à travers sa commission communication un plan de dissémination du rapport 2013, à la veille de sa publication.

Conformément à ce plan, les actions suivantes ont été réalisées :

- Un point de presse tenu
- Une émission télévisée pour présenter les grandes lignes des conclusions
- Un atelier de dissémination présidé par le Premier Ministre
- Deux ateliers de dissémination décentralisés à Thiès et à Kédougou
- Plusieurs fora communautaires pour informer les communautés affectées dans les régions de Thiès, Kédougou et Dakar

Exigence 7 : L'ITIE exige que le GMP prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE

La publication du premier rapport ITIE en Octobre 2015 a révélé une nouvelle catégorie de défis différents qui demandent de la part du GMP et du Secrétariat une série de mesures urgentes à entreprendre. Il s'agit de :

Par ailleurs, le comité national constate une dynamique positive au niveau des administrations surtout, où des améliorations sont constatées.

Ces améliorations peuvent se résumer comme suit :

- Plus grande ouverture et disponibilité à dialoguer avec les autres acteurs
- Accès à l'information sur le secteur extractif plus facile avec l'avènement du portail d'information de l'ITIE et la mise à jour du site web de la Direction des mines et de la géologie.
- Capacités renforcées des acteurs tant au niveau de la société civile que dans les systèmes des administrations

III. Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan d'action y compris l'évaluation d'impact et des résultats

La mise en œuvre du plan d'action a produit des résultats intéressants dont les plus significatives sont:

1. Recomposition du cadre institutionnel du Ministère des Mines

En 2012, la DMG était la seule entité présente dans le paysage institutionnel du secteur minier. Le ministère des mines était organisé de manière verticale, avec la DMG comme seul interlocuteur. En revanche dans la stratégie de mise en œuvre de l'ITIE, le Groupe Multipartite a souvent encouragé la nécessité d'engager le dialogue avec le ministère et le cabinet, au-delà de la Direction des Mines ; ce qui a beaucoup contribué à relancer le dialogue.

Par ailleurs, la stratégie de l'ITIE a beaucoup insisté sur la diversification des acteurs, pour promouvoir la participation et l'inclusion de toutes les catégories intéressées. C'est ainsi que les ateliers menés avec les parlementaires, les élus, la chambre des mines, les organisations de la société civile ont permis la création d'un réseau des parlementaires et celui des élus sur la gouvernance des ressources minérales. De même, la société civile s'est dotée d'une feuille de route sur l'ITIE et s'est restructurée à travers la mise en place d'antennes régionales. La chambre des mines de son côté, s'est organisée pour se doter d'un bureau exécutif, afin de participer au dialogue. Au sein même du ministère des mines, les discussions engagées sur le secteur, ont conduit à la création de deux nouvelles directions qui consacrent la séparation de la fonction de promotion de celle du contrôle et de suivi des opérations. Cette situation élargit les possibilités quant à la poursuite du dialogue politique facilité par l'ITIE.

2. Les capacités des acteurs renforcées

« *La transparence peut produire un effet dévastateur en l'absence de capacité* ». Pour rompre d'avec la logique spéculative des médias qui prévalait en 2012, le Comité National a beaucoup investi dans le renforcement des capacités à travers des visites de sites miniers, des voyages d'étude et des ateliers de formation qui ont permis de relever le niveau de compréhension du secteur. La connaissance accrue du secteur a permis aux acteurs de reconsidérer certaines positions et, d'interpeller l'Etat à partir d'éléments concrets ou de formuler des propositions. Les interventions de la société civile dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de code minier en sont un témoignage éloquent.

Au niveau de l'administration, le renforcement de capacités s'est traduit par un appui à la DMG, pour la mise à jour du flexi-cadastre, qui est l'outil de gestion et de suivi des registres miniers. De même, la forte implication de la Direction Générale des Impôts et Domaines, de la Direction des Douanes et du Trésor, aura permis une meilleure prise en charge des spécificités du secteur extractif, dans le cadre de la révision des codes minier et pétrolier. La direction des impôts par exemple, mise aujourd'hui sur un élargissement de l'assiette aux niveaux des secteurs minier et pétrolier du fait de la disponibilité de l'information sur la quasi-totalité des opérateurs.

Avec l'avènement de l'ITIE au Sénégal, les acteurs sont mieux outillés pour engager le débat sur les problématiques clés qui intéressent la gouvernance du secteur.

3. L'accès à l'information devient plus facile

En 2012, obtenir une information fiable sur le secteur extractif était un exercice difficile. La culture de partage de l'information était encore très faible au niveau des administrations. Aujourd'hui, la Direction des Mines s'efforce de mettre à la disposition du public un certain nombre d'informations, à partir de son site www.dirmingeol.sn. Mieux, il est prévu dans le cadre de la mise à jour du cadastre minier, la publication en ligne d'un portail d'information qui permettrait aux citoyens d'être mieux informés sur les titulaires des permis, les substances exploitées, les zones de localisation, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de chaque permis. Ce portail est attendu en janvier 2016.

Au niveau de l'ITIE, le site officiel du Comité National www.itie.sn constitue une véritable mine d'information qui met à la disposition des acteurs des informations sur les paiements, les opérateurs, la législation qui encadre les opérations, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, le Comité national s'est dotée d'une stratégie de communication qui prend en compte la communication et l'information du public. C'est ainsi qu'un bon partenariat est établi avec les médias afin de diffuser les informations liées au processus. A ce jour, plusieurs émissions radio-télévisées ont été organisées pour informer les citoyens sur l'ITIE mais également sur les questions relatives à la gouvernance du secteur minier en général

Le tableau ci-après propose une grille de lecture de ces niveaux de résultats par rapport au plan d'action

Matrice d'évaluation des résultats

Impact / résultats à long terme			
Les secteurs minier, pétrolier et gazier contribuent efficacement au développement économique et social inclusif			
	Les données du rapport ITIE sont utilisées pour encourager les réformes sur la gouvernance dans les secteurs minier, pétrolier et gazier	NA	Un
Résultats intermédiaires			
R1 : Le CN-ITIE devient un acteur de référence, pour toutes les questions de gouvernance dans le secteur extractif	R2 : La contribution réelle des industries minières, pétrolières et gazières est connue	R3 : la transparence et la reddition des comptes sont une réalité dans le secteur extractif	R4 : Les secteurs des mines et les hydrocarbures sont gérés de manière participative et inclusive
Le CN-ITIE est visible et reconnu comme interlocuteur valable sur les questions de transparence dans le secteur extractif	Le CN-ITIE a publié un rapport 2013 qui établit la contribution du secteur extractif à près de 46 milliards francs de CFA	Des initiatives favorisant la transparence et la reddition de compte sont soutenues et encouragées	Des plateformes de dialogue et d'échange entre les autorités et les citoyens sur la gouvernance du secteur extractif sont créées et institutionnalisées
Résultats immédiats			
RI 1 : voir OS 1.1 et 1.2	RI 2 : voir OS 2.1 et 2.2	RI 3 : voir OS 3.1 et 3.2	RI 4 : voir OS 4.1 et 4.2
Les organes du CN-ITIE ont des TDR clairs et sont visibles dans l'architecture de l'Etat	Le périmètre de l'ITIE incluant la liste des entités déclarantes et les flux correspondants est connu	Les acteurs clés et les membres du GMP ont amélioré leur compréhension du secteur extractif	Le ministère des mines consulte les acteurs non gouvernementaux dans le cadre de la révision du code minier. Dans le secteur pétrolier, beaucoup d'efforts restent à faire pour promouvoir la participation

Le Secrétariat permanent est mis en place et est fonctionnel	Les rapports ITIE comprenant les données du secteur extractif sont publiés	Des actions concrètes sont menées pour favoriser la reddition des comptes	
Extrants			
Le CN-ITIE est présent dans l'organigramme de la présidence et son budget voté pour l'année 2015	L'étude de cadrage a défini les contours du périmètre ITIE, mais le seuil de matérialité reste à confirmer	Les membres du GMP ont effectué des visites de terrain dans les sites d'exploitation de l'or, du phosphate et du zircon Des supports d'information et un portail sur l'ITIE sont en cours de développement	Des actions de plaidoyer et de dialogue en bilatéral sont menées avec le MEF, Ministère de l'Energie, PETROSEN, la cours des comptes, l'ANSD, etc. Le CN-ITIE a développé une communication sur les avantages de l'ITIE en direction du public
Le personnel clé du secrétariat est recruté et des ressources mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'action	Les TDR de l'administrateur indépendants sont validés et un consultant international recruté pour la production de deux rapports en 2015	Les parlementaires sont formés sur la Norme et ont disposent d'outils pour exercer le contrôle sur le secteur minier Les OSC ont mis en place avec l'appui de l'ITIE une feuille de route pour exiger la transparence et la reddition des comptes Avec l'appui de l'ITIE, la direction des Mines procède, à la mise à jour du flexicadastre pour mieux prendre en charge les besoins en matière de transparence	NA

Légende

IV. Faiblesses et défis liés à la mise en œuvre

La publication du rapport ITIE ne s'est pas faite sans difficultés. Quelques contraintes ont parfois affecté la mise en œuvre.

Faible participation des entreprises du secteur pétrolier

Le rapport 2013 montre que seuls 7 entreprises sur les 13 retenus ont participé aux déclarations. Parmi les six qui se sont abstenus, 3 se trouvent dans la zone commune, gérée par l'AGC, une agence de coopération intergouvernementale entre le Sénégal et la Guinée Bissau. Cette situation est attribuable à la faible appropriation du processus autorités du Ministère en charge de l'Energie, dont le leadership a changé en 2015. Cette situation fait que le suivi du dialogue n'a pas pu se faire de manière continue.

Absence de certification des données

La plupart des entreprises ayant participé à l'exercice n'ont pas fait certifier leurs déclarations par un auditeur externe. De même, la plupart des administrations n'ont pas fait attester leurs déclarations par leurs Directions Générales. Cette situation met en doute la sincérité des données produites dans le rapport.

Ecart important entre les déclarations des administrations et celles des compagnies

La nouveauté de l'exercice de déclaration ITIE et les problèmes d'harmonisation au niveau de la nomenclature utilisée par les administrations et celles utilisées par les entreprises ont fait que l'écart entre les déclarations a dépassé les 3 milliards en deçà desquels, les différences pouvaient être considérées comme non significatives, donc ne compromettant pas la validité des conclusions.

Pour corriger ces problèmes, il est prévu la mise sur pied d'un comité interministériel de suivi de haut niveau, qui permettra d'accélérer les réformes et d'obtenir les améliorations conséquentes au niveau des systèmes d'information et au niveau de la participation des entreprises.

V. Financement du Plan d'action

La mise en œuvre du plan d'action durant la deuxième année a pu se faire grâce au soutien précieux de l'Etat et des partenaires techniques et financiers (PTF). Le CN-ITIE du Sénégal a mis en place un cadre de suivi avec les partenaires qui se réunit trimestriellement. Ce cadre d'échange permet de partager les préoccupations des PTF, mais aussi de les mettre à niveau sur l'état d'avancement du processus ITIE. A ce jour, les financements reçus sont listés dans le tableau ci-après.

Pour l'année 2016, la question du financement sera déterminante dans la mesure où la Banque Mondiale vient de clôturer le fonds multi-donateur (MDTF) qui sera remplacé par

un nouveau mécanisme dont le Sénégal pourra bénéficier, mais avec un niveau de financement beaucoup moins conséquent.

La coopération Canadienne qui était un des partenaires de l'ITIE a épuisé son enveloppe d'assistance qui lui permettait de financer directement le secrétariat de l'ITIE pour la mise en œuvre de certaines activités.

Aujourd'hui, le comité national compte développer un plan stratégique qui lui permettra d'engager le dialogue avec les partenaires sur des enjeux plus stratégiques et plus pertinents articulés à une vision sur le moyen et le long terme.

Tableau 2 ; Subvention accordées au CN-ITIE par bailleur

Financement par bailleurs	Montant	Gestion
BM	322 millions ¹	ITIE via MEF
BACDI	0	BACDI
OSIWA	12 millions ²	ITIE
Etat	172 millions ³	ITIE
UEMOA	5 millions	ITIE

VI. Validation du rapport annuel en dehors du GMP

Le présent rapport a été partagé avec plusieurs acteurs avant son approbation

¹ La BM a consenti un financement de \$645000 sur deux ans, destinés à l'ITIE et au Réseau des parlementaires sur la gouvernance des ressources minérales. Ce financement a permis couvrir les prestations du personnel clé au niveau du secrétariat et celles de l'administrateur indépendant

² OSIWA a accordé à l'ITIE une subvention d'un montant de \$23000 pour l'année 2015, destiné à financer la réunion des coordonnateurs nationaux qui se sont réunis à Dakar pour préparer la rencontre du Conseil d'Administration à KIEV

³ La subvention de l'Etat a permis entre autres à l'achat de deux véhicules et à sécuriser les contrats des assistantes au niveau du Secrétariat. Elle a également permis de financer la position d'un assistant pour le Président du CN-ITIE



**Initiative pour la Transparence dans
les Industries Extractives du Sénégal**

*Comité National pour Initiative pour la Transparence dans les Industries
Extractives*

CN- ITIE Sénégal

59 Rue Dr Thèse, 6^e Etage

33 821 69 72

eti@gmail.com

www.itie.sn